



MUNICIPALITE DE LA PECHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-791

LIMITE DE VITESSE - QUARTIER RÉSIDENTIEL

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-791 concernant la limite de vitesse dans les quartiers résidentiel.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 9 juillet 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 9^{ème} jour de juillet 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 9 juillet 2019 ainsi que sur site internet de la Municipalité de La Pêche.

En foi de quoi je donne ce certificat 9 juillet 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier